

Sénégal-Tchad/Justice

Ouverture du procès en appel de l'ex-président tchadien Habré

AFP
Dakar/Sénégal

Ce dernier avait été condamné fin mai à perpétuité pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment.

LE procès en appel du président tchadien déchu Hissène Habré s'est ouvert en son absence hier à Dakar, sept mois après sa condamnation à perpétuité par un tribunal spécial africain, un jugement censé servir d'exemple pour le continent. Hissène Habré, 74 ans, a été condamné le 30 mai pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité, tortures et viols par les Chambres africaines extraordinaires (CAE), créées en vertu d'un accord entre l'Union africaine (UA) et le Sénégal, où il s'est réfugié après avoir été renversé en

décembre 1990 par l'actuel président tchadien Idriss Déby Itno. Il a ensuite été condamné en juillet à payer jusqu'à 20 millions de francs CFA par victime. "La défense demande une dispense de comparution de l'accusé", a déclaré le président de la Chambre d'assises d'appel, le magistrat malien Wafi Ougadèye, au début de l'audience, peu avant 10H00 (11H00 au Gabon), "Nous nous passons de sa présence", a ensuite annoncé le président, qui a expliqué lui avoir précédemment adressé une sommation à comparaître hier. L'accusé avait répondu que ne reconnaissant pas la Cour, "il ne peut recevoir un quelconque document venant d'elle", a-t-il indiqué. L'ex-président tchadien (1982-1990) avait été amené de force à la barre en première instance.



Photo : AFP

Absent de l'audience d'hier, Hissène Habré - condamné en première instance à la perpétuité - sera définitivement fixé sur son sort le 30 avril prochain.

L'audience d'appel a été rapidement suspendue, le temps d'examiner une demande présentée par la défense, de "décharge" de l'un des magistrats sénégalais, Bara Gueye, qui avait jugé une affaire connexe, de poursuites en diffamation de Hissène Habré contre des journalistes sénégalais, qu'il avait relaxés. Cette demande a été rejete

tée et la parole a été donnée à la défense, avant les parties civiles et le parquet. Face à son refus, tout au long du procès en première instance qui s'était ouvert le 20 juillet 2015, de s'exprimer ou d'être représenté, la Cour avait désigné trois avocats commis d'office pour assurer sa défense.

Ce sont ces trois avocats qui ont fait appel, et non les conseils désignés par l'accusé qui, selon ses instructions, ont boycotté les débats. Les avocats qu'il a choisis continueront pour leur part à boycotter le procès. "Habré estime que cela ne le regarde ni de près, ni de loin", a affirmé à l'AFP l'un d'entre eux, Ibrahima Diawara. "On n'aura pas de témoin à auditionner. C'est une décision souveraine de la Chambre qui a décidé de ne pas donner suite aux demandes des avocats de Habré", a souligné le porte-parole des CAE Marcel Mendy. Les débats devraient durer plusieurs jours, la décision finale étant attendue d'ici le 30 avril, date de la fin du mandat du tribunal. Le verdict sera définitif. En cas de condamnation, Hissène Habré purgera sa peine au Sénégal ou dans un autre pays de l'UA.

L'Afrique en bref

- **Cameroun/Minorités.** Journées "ville morte" dans les régions anglophones. Des journées "ville morte" ont été suivies hier dans plusieurs cités des régions anglophones du Cameroun, fief de l'opposition au régime du président Paul Biya, à l'appel d'organisations sécessionnistes, a-t-on appris de sources concordantes.
- **Egypte/Attentat.** Sept policiers et un passant tués dans le Sinaï. Sept policiers et un passant ont été tués hier dans une attaque commise avec un véhicule piégé au niveau d'un barrage de sécurité dans la péninsule égyptienne du Sinaï (est), a indiqué le ministère de l'Intérieur dans un communiqué.
- **Gambie/Diplomatie.** 12 ambassadeurs limogés pour avoir réclamé le départ de Jammeh. Douze ambassadeurs gambiens ont été limogés par le chef de l'Etat Yahya Jammeh, qu'ils avaient invité à céder le pouvoir au vainqueur déclaré de l'élection présidentielle du 1er décembre, Adama Barrow, a-t-on appris hier auprès du ministère des Affaires étrangères.

Côte d'Ivoire/Près d'un mois après les législatives

Le Premier ministre Kablan Duncan rend son tablier

AFP
Abidjan/Côte d'Ivoire

Une démission qui s'accompagne de celle de son gouvernement. L'un et l'autre vont expédier les affaires courantes dans l'attente de la nomination d'une nouvelle équipe.

LE président ivoirien Alassane Ouattara a accepté hier la démission du Premier ministre Daniel Kablan Duncan et de son gouvernement près d'un mois après les législatives remportées par la coalition au pouvoir. Cette démission était attendue et n'a pas de rap-

port avec la mutinerie de soldats réclamant une amélioration de leur condition qui a secoué la Côte d'Ivoire le week-end dernier. "En attendant la nomination d'un nouveau Premier ministre et la mise en place d'un gouvernement, le Premier ministre et les membres du gouvernement sortants sont chargés d'expédier les affaires courantes", a indiqué la présidence dans un communiqué. M. Duncan, élu député pour la première fois dans la circonscription de Grand-Bassam (sud) aux législatives du 18 décembre, a souligné "l'incompatibilité d'être membre du gouvernement et être pré-



Photo : AFP

Le Premier ministre Daniel Kablan Duncan vient de remettre la démission de son gouvernement au président Alassane Ouattara (en arrière-plan).

sent à l'Assemblée nationale" pour expliquer sa démission et celle de son gouvernement qui avait été formé le 12 janvier 2016. "Selon une pratique politique de longue date, à la séance inaugurale de l'Assemblée nationale (hier),

tous les députés doivent participer à cette session y compris bien sûr les membres du gouvernement", a-t-il ajouté. Le président Ouattara a également signé deux autres décrets mettant fin aux fonctions des ministres

d'Etat et des ministres à la présidence de la République, des postes jusqu'à occupés par le secrétaire général de la présidence Amadou Gon Coulibaly et Ibrahima Tené Ouattara, le frère cadet du président ivoirien. Le RHDP, la coalition présidentielle, conserve la majorité absolue à l'Assemblée nationale avec 167 députés sur 255 à l'issue du scrutin du mois dernier. Ces législatives ont été les premières élections à se tenir sous la IIIe République ivoirienne, après l'adoption d'une nouvelle Constitution en octobre à l'initiative du président Ouattara, réélu un an auparavant pour un deuxième et dernier mandat.

A travers le monde

- **Iran/Politique.** Le pays pleure la mort de l'ex-président Rafsandjani. L'Iran a entamé hier un deuil national de trois jours à la suite du décès de l'ex-président Akbar Hachémi Rafsandjani, pilier de la République islamique et "cheikh de la modération", dont les obsèques auront lieu ce mardi à Téhéran.
- **Russie-États-Unis/Piratage.** Moscou n'en peut plus ! Le Kremlin a dénoncé hier "l'amateurisme" des accusations de piratage lancées par les Etats-Unis, dont les services de renseignement accusent Moscou d'attaques informatiques destinées à influencer la campagne électorale américaine.
- **Syrie/Conflit.** Assad exclut une trêve à Wadi Barada. Le président syrien Bachar al-Assad a exclu tout cessez-le-feu dans la région de Wadi Barada où les combats faisaient rage hier entre l'armée et les rebelles pour le contrôle des sources d'alimentation en eau de Damas.



Photo : AFP

Nigeria/Violences

Huit personnes tuées par Boko Haram dans le nord-est

AFP
Kano/Nigeria

AU moins huit personnes ont été tuées ce week-end dans de nouvelles attaques sanglantes du groupe islamiste Boko Haram dans le nord-est du Nigeria, visant à la fois des soldats et des miliciens. Cinq soldats ont été tués dans l'attaque, dans la nuit de samedi à dimanche, d'une base militaire dans l'Etat du Yobe, tandis que cinq kamikazés se sont fait exploser dimanche à Mai-

duguri, capitale de l'Etat du Borno et berceau de Boko Haram, tuant trois personnes. Après sept années de conflit et malgré les succès militaires revendiqués par l'armée au cours des derniers mois, les insurgés ont encore une fois démontré qu'ils conservaient une forte capacité de nuisance. Samedi soir, un groupe de combattants de Boko Haram, que l'armée affirme avoir chassé d'un de ses dernières enclaves dans la forêt de Sambisa fin décembre, a attaqué une base militaire dans la ville

de Buni Yadi dans le Yobe. Un officier supérieur sous couvert d'anonymat a affirmé à l'AFP qu'il y avait eu des "combats intenses". "Nous avons perdu dans l'attaque cinq soldats dont un capitaine qui avait récemment été déployé à Buni Yadi", a-t-il précisé. "Nous essayons toujours d'avoir un bilan des victimes chez les terroristes, car leurs corps sont dispersés dans la brousse", a ajouté l'officier. Ces hommes font probablement partie des combattants qui ont réussi à s'échapper de la forêt de

Sambisa, dans l'Etat du Borno, l'un des derniers bastions du groupe, et sont aujourd'hui dispersés dans la nature. Le mois dernier, Abuja avait affirmé que la guerre contre Boko Haram, dont l'insurrection a fait 20 000 morts et plus de 2,6 millions de déplacés depuis 2009, était dans sa "phase finale". Le président Buhari avait déjà assuré en décembre 2015 que le groupe était "techniquement" vaincu. Mais la façon dont les rebelles ont pu attaquer une base militaire aussi impor-

tante pose question. Boko Haram a souvent attaqué par le passé des positions de l'armée afin de s'emparer de stocks d'armes et d'équipements. Et bien qu'ils aient perdu de larges pans de territoire face aux offensives des soldats nigériens et de leurs alliés régionaux, les islamistes n'ont jamais cessé leurs attaques meurtrières, principalement contre des civils. En témoignent les attentats perpétrés dimanche à Maiduguri, qui ont tué trois personnes - outre les cinq kamikazés.